



ARRETE MUNICIPAL

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

- RUE SCHAFFRAIN ET RUE DES BERGERS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Vu la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes,

Vu la demande du 03 avril 2025 formulée par la société TAMAS BTP 67 (67210 VALFF),

Considérant l'extension du réseau souterrain basse tension à réaliser pour l'alimentation de 5 nouveaux bâtiments situés Rue des Bergers (Carrés de l'Habitat),

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1

Le stationnement et le dépassement de tous les véhicules est interdit, au droit du chantier (du n° 15 Rue Schaffrain au n° 24 rue des Bergers) du mardi 22 avril au vendredi 23 mai 2025.

Article 2

Pendant cette même période, la vitesse sera limitée à 30km/h, dans la voie précitée.

Article 3

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise TAMAS BTP 67 chargée de l'exécution des travaux.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Epfig.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- * à la Gendarmerie à Barr
- * au SMICTOM Centre Alsace
- * au SIS du Bas-Rhin
- * à l'entreprise TAMAS BTP 67

Epfig le 04 avril 2025

Le Maire

Jean-Claude MANDRY

Mairie d'Epfig

3, Place de la Mairie – 67680 Epfig
03 88 85 50 08 – mairie@epfig.fr